



Moi(s) sans tabac : en novembre, on arrête tous ensemble

La campagne nationale **#MoisSansTabac** pilotée par Santé publique France, le ministère des Solidarités et de la Santé, ainsi que l'Assurance maladie est un défi collectif qui vise à inciter et accompagner tous les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac.



Un arrêt de 30 jours multiplie par 5 leurs chances d'arrêter de fumer définitivement.

Rejoignez le mouvement en vous inscrivant dès maintenant sur tabac-info-service.fr.

Vous y trouverez tout le soutien, les conseils et la motivation dont vous aurez besoin. Vous pouvez également télécharger l'application **tabac info service** sur votre téléphone pour un accompagnement 100% personnalisé.

Suivez le mouvement également sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram : @tabacinfoservice

COMMENT COMMANDER VOTRE CARTE VITALE ?

Que ce soit votre première demande ou une demande de renouvellement suite à un vol, perte ou dysfonctionnement, réalisez votre commande de carte vitale en ligne sur ameli.fr rubrique **Mes démarches > Ma carte Vitale > Commander ma carte Vitale**.



Pour suivre la délivrance de votre carte Vitale, connectez-vous à compte [ameli](http://ameli.fr), rubrique **Mes démarches > Suivre ma commande de carte Vitale**.

Vous n'avez pas encore de compte [ameli](http://ameli.fr) ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application [ameli](http://ameli.fr), l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr